

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 mars, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président. La séance est ouverte à 20h40.

Nombre de Conseillers en exercice : 50

Présents : 38

Votants : 45

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD -
FLAGY : Mme TISSIER - **LA GENEVRAYE :** M. OTLINGHAUS - **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT, M.
CORBEL, Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS,
Mme EYRIGNOUX, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS - **NANTEAU
SUR LUNAIN :** M. GUIMARD - **NONVILLE :** M. BELLLOT - **PALEY :** M. COCHIN - **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE - **SAINT
MAMMES :** M. SURIER, M. BRUMENT - **THOMERY :** M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT - **TREUZY
LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT - **VILLECERF :**
M. DEYSSON - **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN - **VILLEMER :** M. BEAUFRETON - **VILLE SAINT JACQUES :** M. PERADON

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :

MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme GAUDIN représentée par M. FONTUGNE,
Mme SAVAL-BONET représentée par Mme GRAU,
M. BODIER représenté par Mme EYRIGNOUX,
Mme DUMAS-PRIMBAULT représentée par M. ZAKEOSSIAN,
Mme EPIKMEN représentée par M. SEPTIERS,
Mme THALAMY représentée par M. LOEUILLLOT
SAINT MAMMES : Mme PIAT représentée par M. SURIER

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme AUFILS
DORMELLES : M. LARGILLIERE
SAINT MAMMES : M. MALBRUNOT
THOMERY : Mme PATTYN
VILLEMARECHAL : M. GOISET

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS DIVERSES

LISTES DES DECISIONS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2023

SPORTS, JEUNESSE, CULTURE ET EVENEMENTIEL

Séjour Aventure 12/16 ans – Animation Jeunesse

OFFICE DE TOURISME

Délibération n°2024_01 : Modification de la nomination des membres du conseil d'exploitation

Délibération n°2023_02 : Nouvelle visite guidée pour les groupes et les visiteurs individuels

Délibération n°2023_03 : Nouveaux produits et modifications du prix de vente

Délibération n°2023_04 : Modification du prix d'entrée au Musée du sucre d'orge

Délibération n°2023_05 : Taxe additionnelle à la taxe de séjour

HABITAT

Délibération n°2024-06 : Avis sur le projet de révision du schéma régional de l'habitat & de l'hébergement

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Délibération n°2024_07 : Convention contrat de Ville – QPV Champagne sur Seine

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°2024_08 : Rapport égalité entre hommes/femmes – 2023

Délibération n°2024_09 : Suppression d'un poste d'agent de maîtrise et création d'un poste d'adjoint technique – Service Sports -Jeunesse- Culture & événementiel

Délibération n°2024_10 : Suppression d'un poste d'animateur et création d'un poste d'Attaché – Pôle Animation du territoire

Délibération n°2024_11 : Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

INSTANCES

Délibération n°2024_12 : Modification de la délibération n°2020.129bis relative aux indemnités des élus : fixation des taux et répartition de l'enveloppe indemnitaire globale

FINANCES

Délibération n°2024_13 : CLETC – Modification des membres – Commune de Ville Saint Jacques

Délibération n°2024_14 : ROB 2024

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 20h40, procède à l'appel des conseillers communautaires, constate que le quorum est atteint et remercie la commune de Nanteau-sur-Lunain de son accueil.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 12 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

En complément des informations notées dans le compte-rendu du bureau communautaire du 26 février transmis à l'ensemble des conseillers municipaux :

Administration Générale

PICS : les étudiants de la Sorbonne travaillent à l'élaboration de notre PICS, certaines communes ont déjà été visitées.

Science po : nous sommes en attente d'une réponse de l'école concernant l'accueil d'un stagiaire en Master sur l'impact du tourisme sur l'économie du territoire et ainsi avoir des pistes d'amélioration et de développement.

Aménagement du territoire

PCAET : Une réunion publique, très positive, a eu lieu le 22 février regroupant 50 personnes.

PLH : Avis très favorable du CRHH.

SCOT/SDIFe : Les communes vont recevoir un courrier précisant le bilan de leurs consommations depuis 2019 ainsi que les droits à construire dans le cadre des potentiels non cartographiés.

A venir, une réunion des maires permettant de faire un bilan sur les échanges possibles entre communes.

Une prise de position sera nécessaire concernant le PLUI qui sera obligatoire en 2027.

APER : La CCMSL a reçu 8 retours de la part des communes. Il en manque encore 10. Le débat est envisagé au conseil de juin après une réunion de travail à prévoir avec l'ensemble des Maires.

Point sur les projets :

- Travaux en cours et à venir :

- Crèche « Les jeunes Pouces » travaux de levée des réserves en cours, pose de la pergola , mise en place de protections supplémentaires dans le couloir et zone de repas des enfants.
- Crèche les Moussaillons, reprise de peinture en biberonnerie.
- Piste de Roller - Lancement du bon de commande pour la réalisation d'une résine en recouvrement de la piste béton.
- Contrôle de la défense incendie, marché notifié avec les communes adhérentes, les contrôles devraient démarrer en mars.

-Projets :

- Passerelle de la Voulzie : démarrage des travaux après accord du PC en septembre.
- Grange des Graillons : remise de l'avant-projet en mars.
- Pôle Economique des Renardières :

Lancement des études d'avant-projet pour la viabilisation d'un lot en partie sud juxtaposant le bassin d'orage et la parcelle Flexfuel.

Lancement des études d'avant-projet sur l'extension de la tranche 4 sur 3 ha en prolongement de la T4.

En attente d'informations de Gedimat concernant son déménagement.

- Microcrèche Thomery : Etude de faisabilité, recherche de subventions en cours.
- Implantation d'une Crèche au Pôle Famille à Veneux les Sablons : Etude de faisabilité pour l'implantation d'une crèche avec recherche de subventions en cours.
- ALSH en milieu Rural sur la commune de VILLEMER : Etude de faisabilité reçue pour l'implantation d'une structure d'accueil de type centre de loisir sans hébergement, complété d'un espace réservé pour une extension future. Recherche de financement en cours.

Transfert des compétences Eau&Assainissement :

C'est un sujet très complexe mais qu'il convient de traiter rapidement.

2 sujets sont à traiter :

- Le débat en 2025 sur le prix de l'eau, les investissements à réaliser ainsi que l'harmonisation de la qualité du service.
- L'organisation et le cout pour la CC à partir du 1 janvier 2026 seront en fonction des effets des décisions prises aujourd'hui.

Le bureau communautaire a validé la nécessité d'avoir recours à un bureau d'étude pluridisciplinaire.

Une réunion de positionnement des différents acteurs concernés est prévue le 26 mars.

Vivre ensemble

Actions dans les écoles :

Accord de l'éducation nationale :

- Sport scolaire – validé
- Savoir rouler à vélo - validé
- Apprentissage de la natation – validé
- Watty – validé
- Enseignement musical – validé

Pas encore de retour depuis septembre après multiples relances pour :

- RMMV
- Classes d'eau pour les CP
- Inclusion numérique

Centres sociaux agrément : Commission délocalisée de la CAF mercredi 28 février à 9h00 concernant l'agrément du centre sociale de Champagne. L'ensemble de nos partenaires a félicité nos équipes pour le travail produit.

Sport, jeux olympiques :

- Semaine Olympique et Paralympique (SOP) – du 2 au 6 avril plusieurs actions dans les écoles
- MSL en Fête – Thème Sports/J.O. – Samedi 27 avril 2024 – nombreuses animations autour des J.O, présence des Sportifs de Haut Niveau soutenus, Sports de démonstration des J.O (skate, Breakdance, Surf et Escalade) ...
- Olympiades
 - RPI (Remauville, Paley et Villemaréchal) du 17 au 21 juin – Rencontres sportives entre les différentes écoles
 - RPI (Nonville, Treuzy) du 24 au 28 juin - Rencontres sportives entre les différentes écoles
- Festival EMMENEZ-MOI – les 29 et 30 juin au château de St Ange de Villecerf – Thème imposé par le Département « Sport » - Nombreuses surprises – A ne pas rater
- Un Avant-Goût de Jeux Olympiques
 - NORD - Champagne sur Seine - le samedi 6 Juillet – nombreuses animations et ateliers sportifs en s'appuyant sur le tissu associatif
 - SUD - Villemer – le mardi 23 juillet - nombreuses animations et ateliers sportifs – fête de l'EDH – et OLYPICORAMA (Spectacle organisé et payé par le Département) à 20h30 dans la salle des fêtes

Bilan vacances février : 1225 personnes différentes ont fréquenté les activités de Moret Seine et Loing.

Dates

- **Conseil communautaire :** 4 avril 19h à Dormelles.

Manifestations

- **Rando la Printanière :** dimanche 24 mars à Villemaréchal.
- **Salon de l'emploi :** jeudi 28 mars à Moret.
- **MSL en fête :** samedi 27 avril à Moret.

Le Président invite à voter massivement, dans le cadre du village préféré des français, pour la commune de Thomery avant le 7 mars minuit.

Le Président présente la liste des décisions qui a été communiquée.
DELIBERATIONS

SPORTS, JEUNESSE, CULTURE ET EVENEMENTIEL

Séjour Aventure 12/16 ans – Animation Jeunesse

Dans le cadre des activités du secteur « Animation Jeunesse » du service Sports-Jeunesse-Culture et Evènementiel, il est proposé l'organisation d'un séjour aventure pour 12 jeunes du territoire âgés de 12 à 16 ans.

Les 12 jeunes qui participeront à cette semaine d'activités devront en contrepartie participer à une journée de nettoyage d'un site du territoire, organisée par la CCMSL dans le cadre des journées mondiales de « World Clean Up ».

Ce type de séjour permet de renforcer l'identité territoriale et de continuer à relancer la dynamique de l'animation jeunesse sur le territoire avec un planning attractif d'activités.

Mme JACQUENET propose de diminuer le coût du voyage pour les jeunes.

M. SEPTIERS retire ce point de l'ordre du jour afin que cette proposition soit étudiée pour le Conseil du 4 avril.

OFFICE DE TOURISME

Délibération n°2024_01 : Modification de la nomination des membres du conseil d'exploitation

Le conseil d'exploitation de l'office de tourisme est composé comme suit :

- Collège des Elus : 12 représentants ;
- Collège des professionnels : 10 structures.

Parmi le collège des professionnels, l'entreprise Ambiance Seine est actuellement représentée par Mme RITCHIE. Ambiance de Seine a demandé d'ajouter M. RITCHIE pour la représenter.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Modifie la représentation pour l'entreprise Ambiance Seine au sein du collège des professionnels du conseil d'exploitation pour ajouter M. RITCHIE.

Les représentants au sein du conseil d'exploitation sont les suivants :

- Collège des professionnels, 10 structures :
 - Jardin des Lys : Marion Orfeuille et François Le Touche
 - La Tuilerie de Bezanleu : M. et Mme Sankara
 - Moulin de Flagy : M. Solivo
 - Fontaine du Dy : M. et Mme Paepegaey
 - Les Acacias : M. et Mme Vergnol
 - Ambiance Seine : Mme Ritchie et M. RITCHIE
 - Le Thalie Théâtre : M. Letoret
 - Top Loisirs : Mme Audo
 - Rosa Bonheur : Mme Brault
 - Ferme de Graville : Mme Rouliot (ou son fils Victor Rouliot)

Collège des Elus, 12 représentants :

- M. Belliot
- M. Beaufreton
- M. Cochin
- M. Desvignes
- M. Deysson
- M. Peradon
- M. Gonord
- M. Michel
- Mme Monchecourt
- M. Septiers
- M. Surier
- M. Zakeossian

RESULTAT DU SCRUTIN :

45 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme TISSIER, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON

Délibération n°2023_02 : Nouvelle visite guidée pour les groupes et les visiteurs individuels

Dans le cadre de la valorisation du territoire de la Communauté de Communes Moret Seine & Loing, l'Office de Tourisme Moret Seine & Loing propose différentes prestations de visites guidées pour les groupes et les individuels (Cité médiévale de Moret-sur-Loing, Musée du Sucre d'Orge, Musée du Vélo, Saint-Mammès, Thomery...).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Autorise la mise en vente des visites guidées comme indiqués dans le tableau ci-dessous à l'office de tourisme Moret Seine et Loing pour :

Pour les scolaires :

Prestataires	Visites	Prix d'achat	Prix de vente
Association Le Grain Magique	Balade contée dans Flagy (1h30)	230 € / classe	250€ / classe

Prix versé par la CCMSL à l'association pour les individuels regroupés sur une même date :

Prestataires	Visites	Prix d'achat
Association Le Grain Magique	Balade contée dans Flagy	135 €

Prix payé à la CCMSL par les individuels regroupés sur une même date :

	Plein tarif	Tarif réduit (enfant de 12 à 18 ans)	Gratuit (Moins de 12 ans, les personnes en situation de handicap et les journalistes (sur justificatif))
Visite contée de Flagy	6.50 €	4.50 €	0 €

RESULTAT DU SCRUTIN :

45 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme TISSIER, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON

Délibération n°2023_03 : Nouveaux produits et modifications du prix de vente

Dans le cadre de la valorisation du territoire de la Communauté de Communes Moret Seine & Loing, l'Office de Tourisme Moret propose différents produits locaux à la vente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Modifie le prix des produits vendus à l'office de tourisme Moret Seine et Loing comme suit :

Prestataires	Produits	Anciens Prix d'achat TTC	Anciens Prix de vente TTC	Nouveaux prix d'achat TTC	Nouveaux prix de vente TTC	TVA appliquée sur la vente des produits à l'Office de Tourisme
Rockzane*	Carnet fait main pour colorier (15 x 21 cm)	15 €	22 €	15 €	25 €	20 %
Stylos JP*	Stylos en Bois	15 €	20 €	16.50 €	22 €	20 %
	Stylos Résine et Hybride	18,75 €	25 €	20.63 €	27,50 €	20 %
Des Lis Chocolat	Sablés Briards 250 g	3,45 €	4,80 €	3,85 €	5,10 €	5,5 %
	Bonbonnières sucres d'orge	2,85 €	5,95 €	3,60 €	6,30 €	20 %
	Confit royal de pommes 220 g	4,25 €	6,25 €	4,75 €	6,60 €	5,5 %
	Sirop au coquelicot 50 cl	4,85 €	6,40 €	5,43 €	6,80 €	5,5 %
	Confit au coquelicot 75 g	2,50 €	4,25 €	2,80 €	4,50 €	5,5 %
	Bonbons saveur coquelicot 200 g	3,50 €	5,65 €	4.440 €	6,00 €	20 %
Les Petits Papiers	Carte IGN Fontainebleau 2417OT	10,72€	13,40€	11,12€	13,90€	5.5 %
	Carte IGN Forêt de Fontainebleau mini M2417OT	6,96€	8,70€	7,04€	8,80€	5,5 %
	Carte IGN Montereau-Fault-Yonne 2517SB	10,72€	13,40€	11,12€	13,90€	5,5 %
	Carte IGN Seine-et-Marne	4,16€	5,20€	4,24€	5,30€	5,5 %

*autoentrepreneur – TVA non applicable sur le prix d'achat des produits, article 293 B du CGI

Article 2 : Autorise la mise en vente des produits comme indiqués dans le tableau ci-dessous à l'office de tourisme Moret Seine et Loing :

Prestataires	Produits	Prix achat à l'unité HT	Prix de vente à l'unité TTC	TVA appliquée sur la vente des produits à l'Office de Tourisme
Hachette	Guide du Routard Scandibérique	7.59 €	16.00 €	20 %
Des Lis Chocolat	Sirop de Menthe poivrée (25 cl)	4.10 €	5.70 €	5,5%
	Boite Fer Rectangulaire Sucre d'Orge (200 gr)	7.69 €	13.25 €	20 %
Les Petits Papiers	« Rosa Bonheur » de Armelle FEMELAT (Editions Place des Victoires)	8.55 €	9.95 €	5,5%
	« Les grandes vies : Rosa Bonheur » de Camille VIÉVILLE Editions Gallimard Jeunesse	10.23 €	11.90 €	5,5%

RESULTAT DU SCRUTIN :

45 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme TISSIER, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON

Délibération n°2023_04 : Modification du prix d'entrée au Musée du sucre d'orge

L'Office de Tourisme propose des visites guidées notamment du Musée du Sucre d'Orge et reverse, chaque année, les entrées « groupes » à la ville de Moret-Loing-et-Orvanne, gestionnaire du site.

La commune de Moret-Loing-et-Orvanne a délibéré, en décembre 2023, pour une modification des prix d'entrée du Musée du Sucre d'Orge (un euro supplémentaire par personne).

Il est donc nécessaire de faire correspondre les nouveaux prix d'entrée du Musée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
Modifie les prix d'entrée du Musée du Sucre d'Orge comme suit :

Pour les groupes « Adultes » :

		Français		Langues étrangères		Français		Langues étrangères	
		Forfait Groupe (30 p. maximum)		Tarif par personne supplémentaire		Forfait Groupe (30 p. maximum)		Tarif par personne supplémentaire	
		Lundi-samedi	Dimanche et jours férié	Lundi-samedi	Dimanche et jours férié	Lundi-samedi	Dimanche et jours férié	Lundi-samedi	Dimanche et jours férié
Moret-sur-Loing	Musée du Sucre d'Orge (adulte) + 3 euros par personne pour l'entrée du Musée	85 €	105 €	3 €	3,5 €	100 €	120 €	3,5 €	4 €

Pour les groupes « Enfants » (- de 12 ans) :

		Français				Langues étrangères			
		Forfait Groupe enfants CCMSL (30 p. maximum)		Forfait Groupe enfants hors CCMSL (30 p. maximum)		Forfait Groupe enfants CCMSL (30 p. maximum)		Forfait Groupe enfants hors CCMSL (30 p. maximum)	
		Lundi-samedi	Dimanche et jours férié	Lundi-samedi	Dimanche et jours férié	Lundi-samedi	Dimanche et jours férié	Lundi-samedi	Dimanche et jours férié
Moret-sur-Loing	Musée du Sucre d'Orge (enfant) + 2 euros par personne pour l'entrée du Musée	50 €	50 €	85 €	105 €	50 €	50 €	100 €	120 €

RESULTAT DU SCRUTIN :

45 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme TISSIER, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON

Délibération n°2023_05 : Taxe additionnelle à la taxe de séjour

Une taxe additionnelle est établie par l'Etat et recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe de séjour à laquelle elle s'ajoute. Cette dernière est majorée de 200 % au profit d'Ile de France Mobilité afin d'améliorer les transports publics.

Le Président s'inquiète de l'impact de cette taxe sur la fréquentation de nos lieux d'hébergement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
Instaure la taxe additionnelle de 200%, devenue obligatoire, à la taxe de séjour.

RESULTAT DU SCRUTIN :

45 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme TISSIER, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON

HABITAT

Délibération n°2024-06 : Avis sur le projet de révision du schéma régional de l'habitat & de l'hébergement

M.GONORD présente ce point.

Le projet de schéma élaboré par le comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Ile-de-France est soumis pour avis aux établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat qui disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification, pour faire connaître leur avis.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Émet un avis favorable au schéma régional de l'habitat et de l'hébergement 2024-2030 annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise le Président ou son représentant à transmettre au préfet de la Région Île-de-France ou à son représentant l'avis de la communauté de communes Moret Seine et Loing sur le projet de SRHH.

RESULTAT DU SCRUTIN :

45 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme TISSIER, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Délibération n°2024_07 : Convention contrat de Ville – QPV Champagne sur Seine

Par décret du 28 décembre 2023, le gouvernement a établi la liste des communes ayant des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) dont Champagne-sur-Seine.

A compter du 1er janvier 2024 et pour 6 ans, le quartier prioritaire politique de la ville QPV dénommé « Cœur de Champagne » devra répondre au cadre national et mettre ainsi en œuvre un cadre ambitieux et réformé de la politique de la ville.

Une convention cadre 2024-2030 liée au contrat de ville doit être signée entre le Préfet de Seine et Marne, le Maire de Champagne-sur-Seine et la communauté de communes de Moret-Seine-et-Loing.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention cadre 2024-2030 liée au contrat de ville « Cœur de Champagne-sur Seine ».

RESULTAT DU SCRUTIN :

45 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme TISSIER, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°2024_08 : Rapport égalité entre hommes/femmes – 2023

Mme Klein présente ce point.

Un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concernant le fonctionnement de la collectivité doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation au conseil communautaire du rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité.

RESULTAT DU SCRUTIN :

45 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme TISSIER, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON

Délibération n°2024_09 : Suppression d'un poste d'agent de maîtrise et création d'un poste d'adjoint technique – Service Sports -Jeunesse- Culture & évènementiel

Suite à la démission d'un agent d'entretien, titulaire du grade d'agent de maîtrise, exerçant ses fonctions au sein du secteur Piscine, il convient de recruter de façon pérenne un adjoint technique à compter du 1er avril 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

- Un poste appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques (adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, ou adjoint technique principal 1ère classe) à temps complet, rattaché au service Sports Jeunesse Culture et Evènementiel, est créé au 01/04/2024. Il s'agit d'un poste d'agent d'entretien.
- À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

Article 2 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire relatif aux charges de personnel.

Article 3 : Un poste d'agent de maîtrise à temps complet est supprimé au 1^{er} avril 2024.

Article 4 : Le tableau des emplois est modifié en conséquence.

RESULTAT DU SCRUTIN :

45 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme TISSIER, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON

Délibération n°2024 10 : Suppression d'un poste d'animateur et création d'un poste d'Attaché – Pôle Animation du territoire

Les missions nouvellement attribuées au responsable du pôle Animation du territoire justifient le positionnement du poste sur un grade d'attaché en lieu et place du grade d'animateur sur lequel il est actuellement positionné.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

- Un poste à temps complet appartenant au cadre d'emploi des attachés, rattaché au pôle animation du territoire, est créé au 01/04/2024. Il s'agit d'un poste de Directeur du pôle.
- À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

Article 2 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire relatif aux charges de personnel.

Article 3 : Un poste d'animateur à temps complet est supprimé au 1^{er} avril 2024.

Article 4 : Le tableau des emplois est modifié en conséquence.

RESULTAT DU SCRUTIN :

45 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme TISSIER, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON

Délibération n°2024 11 : Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Mme Klein présente de point.

Les agents publics, les assistants maternels et familiaux employés par des collectivités territoriales ou des établissements publics et les groupements d'intérêt public peuvent prétendre au versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à condition de remplir les deux conditions suivantes :

- avoir été recrutés à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023,
- et être employés et rémunérés au 30 juin 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : La prime pouvoir d'achat exceptionnelle sera mise en œuvre par la communauté de communes pour les agents communautaires sur la paie du mois de mai et sous réserve du respect des conditions du décret n°2023-1006.

Article 2 : Le montant appliqué est le montant plafond de la prime (selon la tranche de rémunération de l'agent).

RÉMUNÉRATION BRUTE perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	MONTANT de la prime
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Article 3 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire.

RESULTAT DU SCRUTIN :

45 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme TISSIER, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON

INSTANCES

Délibération n°2024 12 : Modification de la délibération n°2020.129bis relative aux indemnités des élus : fixation des taux et répartition de l'enveloppe indemnitaire globale

Il convient de modifier la délibération 2020.129bis qui ne précise pas le mode de désignation vice-présidents coordonnateurs. La mention du nombre de vice-présidents et de vice-présidents coordonnateurs est supprimée car cela peut être amené à changer en cours de mandat. Cela ne changera pas le montant des indemnités attribuées par type de fonction.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De modifier comme suit le dispositif de la délibération n°2020.129bis relative aux indemnités des élus : fixation des taux et répartition de l'enveloppe indemnitaire globale :

« FIXE les taux pour le versement des indemnités de fonction brutes mensuelles, à compter du 1^{er} août 2020, aux élus ayant reçu délégation de fonction, comme suit :

<u>Fonction au sein du Conseil Communautaire</u>	Taux (en %) par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	<u>Taux votés (en %) par le Conseil Communautaire</u>	Indemnité brute mensuelle
Un Président	67.50 %	67.50 %	2 625,35 €
<u>Vice-Présidents</u>	24.73 %		
- Vice-Présidents coordonnateurs		24.73 %	961,85 €
- Vice-Présidents		12.36 %	480,73 €

Soit un montant de 129 591.84 € pour un an.

Les Vice-Présidents coordonnateurs sont désignés sur décision du Président. »

RESULTAT DU SCRUTIN :

45 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme TISSIER, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON

FINANCES

Délibération n°2024 13 : CLETC – Modification des membres – Commune de Ville Saint Jacques

Suite à l'élection du nouveau Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux, la commune de VILLE SAINT JACQUES a désigné lors de son Conseil Municipal du 20 Juin 2023 les nouveaux membres pour siéger à la CLETC :

Membre titulaire : Monsieur GOUBIN Patrick

Membre suppléant : Madame CRASSON Sybille

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Modifie la représentation de la CLECT comme énoncé supra.

RESULTAT DU SCRUTIN :

45 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme TISSIER, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON

Délibération n°2024_15 : DOB 2024

Monsieur SEPTIERS présente la note de synthèse jointe en annexe.

Il remercie le DGS, la responsable des finances et les agents de la qualité du rapport sur les orientations budgétaires qui a été réalisé.

Celui-ci intégrera :

- les évolutions externes qui nous sont imposées comme l'inflation, les augmentations réglementaires des charges de nos 184 agents, la hausse des taux d'intérêt, génératrices de coûts supplémentaires.
- des évolutions internes sont intégrées suite aux décisions prises depuis le dernier budget comme :
 - Sem (reprise du personnel mais baisse de la subvention)
 - Petite enfance augmentations des charges liées à l'ouverture de la crèche de Champagne compensées par des recettes et subventions nouvelles, la réorganisation du service en cours génère de nouvelles rentrées.
 - Le projet de territoire devrait être voté en juin et les décisions, pour la prise de la compétence eau et assainissement, actées dans les semaines à venir
- les dotations de l'Etat augmentent peu, 2%, la fiscalité communautaire restera stable, comme elle l'est, depuis la baisse de 2019. Nous sommes en attente des éléments des Syndicats, en particulier, pour la TEOM qui représentait en 2023 près de 6 millions
- les investissements passerelle Veneux- champagne, grange des grailons, fibre optique et l'entretien courant ... se feront sans emprunt, notre dette aura ainsi diminuée de 33% depuis 2020. Avec notre excédent 2023 qui se monte à 3,9 millions, cela constitue une marge de manœuvre importante nous permettant d'envisager très sereinement la poursuite de nos actions au profit de nos habitants et les investissements programmés de fin de mandat qui seront fortement subventionnés : équipement petite enfance Veneux et Thomery, centre de loisir EDH, extension du PER ...

Le bureau des maires du 26 février a adopté à l'unanimité ces orientations.

Ce Rob permettra d'établir un budget sérieux, qui permet de répondre aux besoins du présent et d'envisager l'avenir avec confiance.

Le Président demande s'il y a des questions.

Pas de questions des élus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport d'orientation budgétaire pour 2024.

Le président évoque : suite à des échanges avec le président de la CAF, que celle dispose actuellement d'important crédits d'investissement pour les crèches.

Il rappelle que le développement de la petite enfance souhaité lors des différentes réunions devrait se faire en partenariat avec des opérateurs privés. La CCMSL finançant le bâtiment (avec des subventions), le privé gérant le fonctionnement en payant un loyer qui couvre le solde de l'investissement. L'opération étant nulle financièrement pour la CCMSL qui, ainsi, se constitue un patrimoine et répond à un besoin identifié comme important sur notre territoire rural.

Pour rappel, c'est ainsi qu'est conçu le projet de crèche sur Thomery.

Vu l'opportunité présentée par la CAF, nous pourrions anticiper la réalisation de ce type d'équipement en milieu rural. Une étude peut être lancée rapidement, pour décision au prochain conseil, sur Nonville qui accueillait ce type de structure et dispose d'infrastructures existantes salle, parking.

M.ZAKEOSSIAN regrette que l'implantation d'une crèche sur Nonville, jamais mentionnée à ce jour dans le débat communautaire, soit présentée comme souvent par Patrick Septiers comme une simple opportunité financière, liée dans le cas présent aux subventions de la CAF. Il considère que les politiques publiques des collectivités doivent toujours être à la jonction d'un besoin identifié, d'une règle que l'on se donne pour y répondre, et des opportunités de financement. Pour ce projet, comme pour d'autres (ex crèche de Thomery), il ne faut pas occulter le débat sur le besoin et l'utilité en lien avec les études et diagnostics préalables. C'est ce qui permet aux yeux de tous d'asseoir la légitimité du projet. Il faut aussi préciser les règles collectives d'intervention que l'on se donne, pour que les autres communes du territoire sachent si oui ou non elles peuvent en bénéficier. Enfin, viennent les opportunités financières, et il faut savoir s'en saisir.

M.ZAKEOSSIAN ne doute un instant pas de l'intérêt de ce projet, mais souhaite vraiment que ce débat, comme bien d'autres à la CCMSL, soient posés dans les bons termes et non comme des simples opportunités ou absences de choix.

M. SEPTIERS indique qu'il y a des opportunités qui se présentent qui peuvent anticiper le lancement des projets, projets qui ont déjà été évoqués dans différentes instances.

Comme il l'a indiqué précédemment, le Président rappelle qu'il a proposé, à ce stade, simplement d'étudier l'intérêt de cette opération pour la Communauté Communes.

M.MOMON considère que les ROB se suivent et se ressemblent, exceptées les contraintes liées de l'Etat qui sont prises en compte. Il regrette que depuis des années le ROB ne soit pas un moment de discussions voire de confrontations d'idées. Qu'on ne perçoit ni stratégie ni volonté de renouveau, enfin il regrette que, comme chaque année, le ROB figure comme dernier point d'un ordre du jour qui lui, n'appelle que trop peu de débat !

Le Président répond que le rob suit les prescriptions de la loi qui impose les thèmes à traiter qui sont donc identiques d'une année sur l'autre.

Sont intégrées les contraintes externes et les décisions prises tout au long de l'année et même lors de ce conseil comme la prime aux agents. Les questions pour alimenter le débat sont les bienvenues et le temps pour échanger est largement suffisant.

Fin du Conseil communautaire à 21h45.

Le Président



Le secrétaire de séance

Sylvie MONCHECOURT

